



Le Comité de Dordogne de Natation vous invite à assister à l'Assemblée Générale le

**DIMANCHE 10 JANVIER 2016 à 10 h**

**Tennis ASTERIEN**

**Rue Lagrange Chancel**

**24 110 Saint Astier**

**(A côté du stade du Roc)**

**(Plan en dernière page)**

Objet : Assemblée générale ordinaire (2014/2015) et électorale

## 1. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### Ordre du jour

- 1) Appel nominal des clubs.
- 2) Introduction du Président.
- 3) Homologation du dernier PV du Comité le 10 Octobre 2015.
- 4) Rapport financier de l'exercice 2014 et 2015 par Monsieur Serge Moreaud.
- 5) Adoption du compte de résultats.
- 6) Rapport de la commission ENF par Laurent Pascaud
- 7) Rapport de la commission sportive par Mr Baptiste Gache.
- 8) Rapport de la commission des officiels par Mme Huguette Gaulin.
- 9) Rapport de la commission de la natation estivale par Mme Huguette Gaulin.
- 10) Modification et adoption des commissions pour la saison prochaine.
- 11) Questions diverses



MINISTRE DES SPORTS  
DE LA JEUNESSE  
DE L'EDUCATION  
POUR LA VIE  
ET DE  
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



Saint-Astier





## 2. ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES POSTES A POURVOIR

### Ordre du jour

- 1) Désignation des scrutateurs.
  - 2) Présentation des candidats à l'élection au Comité Directeur
  - 3) Election des membres au Comité Directeur à bulletin secret
    - 1<sup>er</sup> tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés  
Résultat
    - 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, (si nécessaire) l'élection a lieu à la majorité relative  
Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentés (Statuts fédéraux).  
Résultats
- Proclamation des résultats définitifs**

### RAPPEL

Appel à candidature et dépôt des candidatures pour les postes à pourvoir avant le 30 septembre 2015 par courrier ou par mail à mon adresse.

Si des personnes sont démissionnaires me le faire savoir par courrier ou par mail.

Le nombre de membres d'un même club que peut comprendre le Comité départemental n'excédera pas 4 élus. Les clubs doivent être ré affiliés à la FFN et les candidats doivent être licenciés pour la saison 2015/2016.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration est autorisé sous réserve d'un mandat du président ou des co-présidents qui ne peuvent pas participer à cette assemblée générale. Ils doivent se faire représenter par un membre du bureau (Co-président, Trésorier, Secrétaire, etc).

**En cas d'absence d'un club lors de l'appel nominale et lors du vote, l'amende forfaitaire appliquée par le comité Régional de natation sera appliquée.**

Comptant sur votre présence.

Recevez mes sincères salutations.

**Laurent PASCAUD, Président**

19 Rue du 14 Juillet

24100 BERGERAC

Mail : [pascaudl@orange.fr](mailto:pascaudl@orange.fr)

Tél : +33607444369



### 3. PLAN D'ACCES



Tennis Astérien  
Rue Lagrange Chancel  
24110 Saint Astier